



MESURES ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT AU COLLEGE ALPHONSE ALLAIS DE HONFLEUR A COMPTER DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Après une période de confinement, liée à la crise du coronavirus, et ayant conduit à la fermeture de tous les établissements scolaires depuis le 16 mars 2020, puis à une reprise progressive **des cours en présentiel**, les collèges accueilleront à cette rentrée **tous leurs élèves, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, et conformément au nouveau protocole sanitaire national en vigueur depuis le 17 juillet 2020 et actualisé le 26 août 2020.**

Ce document vient en annexe du Règlement Intérieur en vigueur depuis le 5 novembre 2019 dans l'établissement et précise l'évolution des nouvelles mesures permettant de garantir **la sécurité sanitaire de tous**, conformément aux décisions du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Le principe de la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique à tous dans l'établissement, et donc lorsqu'elle est matériellement possible, dans tous les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face, dans tous les couloirs, les sanitaires, les bureaux et le hall. Le port du masque est obligatoire pour tous les collégiens comme pour les personnels dans les salles de cours ainsi que dans les zones de circulation et les espaces clos et à chaque fois que la distanciation ne peut se faire.

Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains ainsi que la distanciation entre les personnes demeurent essentielles ainsi que le traçage des cas et des contacts.

Le port du masque demeure obligatoire dans l'établissement dans toutes les situations en lieu clos comme en extérieur y compris pendant les déplacements et les récréations.

Les élèves devront apporter au moins 2 masques au collège et en prévoir un supplémentaire s'ils utilisent les transports en commun ou s'ils ont cours d'EPS. Il est souhaitable d'apporter un sachet type sac de congélation pour y placer le masque sans le rouler. Chaque élève bénéficie d'une dotation de masques lavables qui lui ont été remis au collège ou seront remis aux nouveaux élèves de 6^{ème}. Cependant il appartient aux parents de prévoir le renouvellement des masques au fur et à mesure de leur usage et au fil de l'année scolaire (usage intensif et selon les normes et le nombre de lavages indiqué). Il est possible de doter son enfant de masques jetables.

Le principe de distanciation ne s'applique plus dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives, mais elle demeure recommandée. Le port d'un masque « grand public » reste obligatoire pour tous dans le collège y compris pendant la circulation dans l'établissement, en salle des professeurs et pendant les récréations.

Le port du masque est également obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et dans toutes les situations où la distanciation n'est pas possible Il est recommandé dans toutes les autres situations. Les professeurs bénéficient de masques lavables fournis par l'Education Nationale ainsi que de visières lavables et désinfectables mises à leur disposition par le collège.

La présence en cours est OBLIGATOIRE pour tous les élèves, à l'exception des élèves souffrant d'une pathologie et sur présentation d'un certificat médical.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant en classe en cas de fièvre ou en cas d'apparitions de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille et les personnels appliqueront les mêmes règles. Il est obligatoire d'en informer l'établissement.

Toute personne étrangère au service devra se présenter à l'accueil et porter un masque dans l'enceinte de l'établissement. Il lui faudra également se désinfecter les mains à l'entrée du hall d'accueil.

Tous les élèves doivent assister aux cours et devront justifier de leurs retards ou absences par écrit conformément au règlement intérieur (assiduité et obligation scolaire).

Les cours se déroulent en classe entière en l'état actuel de la situation sanitaire.

Les cours d'enseignement général se dérouleront dans la même salle et chaque élève s'installera à une table étiquetée à son nom (plan de classe établi par le professeur principal en concertation avec les enseignants de la classe). Seuls les enseignements nécessitant une « salle spécialisée et du matériel particulier » (SVT, Sciences Physiques, Technologie, Arts Plastiques, Education Musicale, EPS, enseignements optionnels, Allemand, Espagnol, étude), auront lieu dans les salles concernées.

Il n'y a plus d'horaires d'arrivée ou de sortie décalés selon les niveaux de classes, seul le temps de la pause méridienne a été légèrement modifié pour permettre un temps de passage en cantine plus long, adapté à la situation (lavage des mains) et qui se fera désormais de 11h30 à 13h.

Circulation dans l'établissement : la circulation est simplifiée mais pour garantir au mieux la distanciation, il s'agit de circuler à droite dans les couloirs pour ne pas se gêner, de même dans les escaliers ainsi que dans le hall ou les zones de circulation sont matérialisées au sol. (cf. Signalétique – marquage au sol – fléchage - rubalise)

Le service de restauration fonctionne normalement, avec des conditions de santé et de sécurité sanitaire strictes. Les élèves demi-pensionnaires accéderont au passage au self après s'être lavé les mains, classe par classe, et après avoir pris leur plateau, s'installeront dans le restaurant scolaire, **au maximum 2 par table**, et ôteront leur masque pour déjeuner. Ils pourront ensuite débarrasser leur plateau, à nouveau se désinfecter les mains et remettront un masque propre (cf. flyer pour les D.P). Les élèves qui bénéficient d'un PAI devront apporter leur

repas dans un sac isotherme **qu'ils pourront placer dans le réfrigérateur réservé à cet usage.**

Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont à disposition de tous dans le hall, et à l'entrée de tous les bureaux et des espaces communs (cantine, infirmerie, vie scolaire, salle des professeurs, CDI), ainsi qu'à l'entrée de chaque salle de classe. Les élèves comme les personnels devront néanmoins **se laver régulièrement les mains**, respecter la **distanciation** (1m entre 2 personnes), limiter les déplacements et éviter les regroupements, **y compris pendant les temps de pause ou de récréation.**

En début de journée, après les récréations ainsi qu'en début d'après-midi, les élèves se rangeront dans la cour avant de monter, accompagnés par leur professeur, dans leur salle de classe.

Les élèves pourront à nouveau utiliser les casiers (consignes) mais devront se laver ou se désinfecter régulièrement les mains. L'usage des casiers permet à nouveau d'apporter sa tenue de sport complète pour le cours d'EPS mais il faudra être responsable et adopter un comportement adapté dans les vestiaires. Tout comportement mettant en danger les autres sera sanctionné. Il faut continuer d'apporter sa gourde ou sa bouteille d'eau et éviter d'échanger ou de se prêter du matériel ou des affaires.

L'accès aux jeux, tables de ping pong, panneaux de baskets, bancs extérieurs, est autorisé ainsi que l'utilisation des objets (balles, raquettes, ballons, livres, journaux, jeux de société, revues, etc.), avec les précautions d'usage (hygiène des mains).

L'utilisation des sanitaires reste également très contrôlée (lavage des mains à l'entrée et à la sortie – nombre limité d'élèves).

L'entrée se fera par le 1^{er} portillon proche de la loge et la sortie par le second portillon. Les déplacements pour suivre les cours d'EPS se feront par le portillon d'accès au terrain de rugby situé à l'arrière de l'infirmerie (portillon blanc) pour accéder aux terrains de sport situés à proximité du collège.

L'usage du carnet de correspondance est désormais réservé en priorité à l'élève et il s'agit de limiter au maximum les manipulations. Il faudra continuer de consulter régulièrement l'ENT et Pronote.

Les protocoles de nettoyage et de désinfection sont mis en place dans tous les lieux par les agents d'entretien au moins une fois dans la journée (augmentation de la fréquence de nettoyage des surfaces et des sols) en particulier dans les toilettes et pour **tous les points de contact** que sont les poignées de portes, rambardes d'escaliers ou barrières, interrupteurs, ordinateurs, tablettes, photocopieuses, robinets, blocs sanitaires, etc. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. **La ventilation des classes et l'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures, sous la responsabilité des adultes.**

Tous les personnels de l'établissement ont reçu une formation relative à la sécurité sanitaire. Chacun devra privilégier l'usage de son matériel **personnel** (trousse, stylos, tablettes, etc.)

Le CDI fonctionnera normalement mais toutes les précautions seront prises pour la consultation et le prêt des ouvrages.

Les transports fonctionneront normalement en appliquant également les mesures de sécurité et gestes barrières qui s'imposent à tous **y compris le port du masque.**

RAPPEL : Chaque élève doit se présenter et venir obligatoirement au collège avec plusieurs masques. Tout comportement inadapté et mettant en danger les autres sera signalé et le retour au domicile envisagé.

RAPPEL DES FONDAMENTAUX

- **Se laver les mains régulièrement**
- **Porter un masque, se protéger et protéger les autres**
- **Maintenir de la distanciation physique**
- **Appliquer en permanence les gestes barrières**
- **Limiter le brassage des élèves**
- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels**
- **Former, informer et communiquer**

IMPORTANT : le lavage des mains est essentiel.

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- **à l'arrivée dans l'établissement ;**
- **avant et après chaque repas ;**
- **avant et après les récréations ;**
- **après être allé aux toilettes ;**
- **le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.**

Les gestes barrières rappelés dans ce protocole doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

L'équipe de direction ainsi que les personnels de santé du collège restent à la disposition de chacun, pour apporter toutes les informations ou précisions complémentaires, et nous vous informerons régulièrement de la situation de l'établissement via les Espaces Numériques de Travail, par téléphone au 02.31.14.40.90 ou par email à ce.0141765t@ac-caen.fr

Très bonne rentrée à tous !